

GLOSSAIRE



Population d'identité autochtone : Comprend les personnes ayant déclaré appartenir à au moins un groupe autochtone (comme les Indiens de l'Amérique du Nord, les Métis ou les Inuit), ayant déclaré être un Indien des traités ou un Indien inscrit au sens de la *Loi sur les Indiens du Canada*, ou ayant déclaré appartenir à une bande indienne ou à une Première Nation. On évitera de confondre cette variable avec la variable de l'origine ethnique, laquelle a souvent été utilisée pour identifier les Autochtones dans de précédents recensements.

Activités d'emploi annuelles : Activité liée à l'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans, à l'exclusion des personnes vivant en établissement, telle que déterminée par le nombre de leurs semaines d'emploi en 2000. L'emploi s'entend du travail accompli contre rémunération ou à titre de travailleur autonome dans le cadre de tous les emplois occupés et inclut les vacances payées, les congés de maladie payés et les congés payés de formation.

- **Toute l'année :** 49 à 52 semaines d'emploi.
- **Pour une partie de l'année :** 1 à 48 semaines d'emploi.
- **À temps plein :** 30 heures ou plus de travail la plupart des semaines.
- **À temps partiel :** 1 à 29 heures de travail la plupart des semaines.

Incapacités : De nouvelles questions sur l'incapacité ont été élaborées en vue du recensement de 2001. Par conséquent, les données sur les incapacités issues du Recensement de 2001 **ne sont pas** comparables à celles qui ont été recueillies lors des précédents recensements. Les nouvelles questions portent sur (a) toute difficulté éprouvée dans le cadre des activités quotidiennes (on fournit les exemples suivants : difficulté à entendre, à voir, à communiquer, à marcher, à monter un escalier, à se pencher, à apprendre ou à faire d'autres activités semblables) et/ou (b) toute réduction d'activité découlant « d'un état physique, d'un état mental ou d'un problème de santé et se produisant dans différents contextes comme à la maison, au travail, à l'école ou dans d'autres activités, par exemple dans les déplacements ou dans les loisirs. La catégorie de réponse « Oui » a été remplacée par les catégories « Oui, parfois » et « Oui, souvent ».

De plus, on évitera de comparer les taux d'incapacité issus **directement** du Recensement de 2001 avec les taux découlant de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activité de 2001. Un certain nombre de facteurs sont à l'origine d'écart entre les taux issus de ces deux sources de données, y compris des différences dans l'approche d'échantillonnage et les méthodes de collecte de données, des différences dans le traitement de la non-réponse et de l'imputation, ce à quoi il faut ajouter la « fluidité » de certains types d'incapacités.

Rémunération / Revenu d'emploi : Revenu que les personnes âgées de 15 et plus ont tiré en 2000 de traitements et salaires, revenu net tiré d'entreprises non agricoles non constituées en société ou d'activités professionnelles, et revenu net tiré d'un travail autonome dans l'agriculture.

Famille économique : Groupe de deux personnes ou plus qui vivent dans le même logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage, une union de fait ou une adoption.

- **Couple :** famille dirigée par un couple marié ou vivant en union de fait et définie plus précisément selon qu'elle a ou non des enfants de moins de 18 ans.
- **Famille monoparentale :** famille formée d'un parent (de sexe masculin ou féminin) et de ses enfants de moins de 18 ans.
- **Autre famille :** famille dirigée par un couple, un parent seul ou des non-parents vivant avec des personnes apparentées autres que des enfants de moins de 18 ans.
- **Famille de personnes non âgées :** famille de personnes en âge de travailler dans laquelle le chef de famille et le conjoint ont moins de 65 ans.
- **Famille de personnes âgées :** famille dans laquelle le chef de famille ou le conjoint a 65 ans ou plus.

Niveau de scolarité : grades ou diplômes obtenus.

- **Diplôme d'études postsecondaires :** Programme achevé avec succès dans une université, un collège, un institut de formation technique ou une école de métiers.
- **Études secondaires :** Études secondaires terminées.

Revenu de transferts gouvernementaux : Revenu provenant de tous les transferts gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces et les municipalités au cours de l'année civile 2000. Cela inclut la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti, les prestations du Régime de rentes du Québec ou du Régime de pensions du Canada, les prestations d'assurance-emploi et les prestations fiscales canadiennes pour enfants. Comprend aussi les paiements provinciaux d'aide sociale et les suppléments de revenu provinciaux aux personnes âgées. Sont aussi inclus d'autres transferts comme les prestations reçues dans le cadre de programmes de formation parrainés par l'administration fédérale et les provinces, les paiements réguliers aux travailleurs de l'industrie des pêches, les paiements réguliers reçus d'un programme d'assurance-automobile provincial, les pensions et allocations aux anciens combattants et les indemnités des accidentés du travail.

Enfin, sont aussi inclus les crédits d'impôt remboursables par les provinces et les crédits pour la taxe fédérale sur les produits et services reçus en 2000.

Loyer brut : Montant total moyen de tous les frais de logement payés, chaque mois, par les ménages qui sont locataires de leur logement. Le loyer brut comprend le prix du loyer, ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Immigrant : Personne qui est ou qui a déjà été un immigrant reçu. Les immigrants reçus sont des personnes qui ont reçu des autorités de l'immigration le droit de résider au Canada en permanence. Cela inclut les immigrants de toutes les catégories, y compris les réfugiés. Sont exclus les résidents non permanents. La plupart des immigrants sont nés à l'extérieur du Canada. Les enfants nés au Canada de parents immigrants sont considérés comme des non-immigrants.

- **Immigrant récent :** Personne ayant obtenu le statut d'immigrant reçu entre 1996 et 2001.

Taux de faible revenu : Pourcentage de familles économiques ou de personnes hors famille économique qui consacrent 20 % de plus que la moyenne générale à la nourriture, au logement et à l'habillement.

Population active : Population formée des personnes de 15 ans et plus qui soit occupaient un emploi, soit étaient en chômage dans la semaine ayant précédé la date de l'enquête. Sont exclues les personnes qui ne cherchaient pas activement un emploi.

Seuils de faible revenu (SFR) : Mesure de faible revenu utilisée par Statistique Canada, fondée sur le revenu et sur les habitudes de dépenses des familles. Le SFR sert à déterminer les ménages et les personnes qui vivent dans la pauvreté. Dans les présents profils de collectivité, on utilise le SFR avant impôt pour calculer l'incidence du faible revenu.

Autre revenu : Tout revenu tiré de sources autres qu'une rémunération ou des transferts gouvernementaux.

Principales dépenses de propriété : Montant total moyen de tous les frais de logement payés, chaque mois, par les ménages qui sont propriétaires de leur logement. Les principales dépenses de propriété comprennent, par exemple, le paiement de l'hypothèque, ainsi que les frais d'électricité, de chauffage et des services municipaux.

Taux d'activité : Pourcentage de la population âgée de 15 ans et plus, à l'exclusion des personnes vivant en établissement, qui occupe actuellement un emploi ou cherche activement un emploi.

Personne pauvre : Personne vivant dans un ménage dont le revenu est inférieur aux seuils de faible revenu de Statistique Canada (SFR).

- **Seuil de pauvreté :** Sommes correspondant aux seuils de faible revenu.
- **Taux de pauvreté :** Proportion de la population vivant dans des ménages au revenu inférieur au SFR.
- **Écart de pauvreté :** Montant en dollars de l'écart entre le revenu total d'un ménage et le SFR.

Proportion de ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu au loyer brut ou aux principales dépenses de logement : Pourcentage de ménages qui consacrent 30 % ou plus de leur revenu total mensuel aux dépenses liées au logement, ce qui inclut le loyer mensuel (pour les locataires) ou le paiement hypothécaire (pour les propriétaires, ainsi que les coûts liés à l'électricité, au chauffage, aux services municipaux, etc.

Revenu total : Revenu annuel total tiré de toutes sources, dont la rémunération tirée du travail, les paiements provenant de tous ordres de gouvernement et les « autres » revenus tirés de sources non précisées.

Personne seule : Personne qui vit seule ou qui fait partie d'un ménage, mais qui n'a pas de liens familiaux avec les autres membres de ce ménage.

- **Personne seule non âgée :** Homme ou femme célibataire de moins de 65 ans.
- **Personne seule âgée :** Homme ou femme célibataire de 65 ans ou plus.

Chômeur : Personne qui, pendant la semaine (du dimanche au samedi) ayant précédé le jour du recensement (le 15 mai 2001), était sans emploi rémunéré et sans travail à son compte, était prête à travailler et a) avait activement cherché un emploi salarié au cours des quatre semaines précédentes, b) avait été mise à pied mais prévoyait reprendre son emploi et était disponible pour travailler, ou avait pris des arrangements définis en vue de se présenter à un nouvel emploi dans les quatre semaines suivantes et était disponible pour travailler.

Minorité visible : Groupe de personnes, autres que les Autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche. L'information à ce sujet a été recueillie au moyen de la question sur le groupe de population aux termes de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* (1986).

Personne en âge de travailler : Personne âgée de 15 à 64.

GÉOGRAPHIE DU RECENSEMENT

Tous les cinq ans, Statistique Canada tient un Recensement national. Les données ainsi recueillies sont par la suite organisées suivant différentes entités géographiques qui correspondent à des régions définies au Canada, ce qui inclut des zones administratives établies aux termes des lois fédérales et provinciales, ainsi que des zones géographiques statistiques.

Entre les recensements de 1996 et 2001, les entités géographiques ont connu certains changements. De tels changements sont habituellement le fait de la croissance démographique.

Dans le cadre du Projet sur la pauvreté urbaine du CCDS, les données recueillies lors du Recensement de 2001 ont été organisées en fonction de Profils communautaires pour les entités géographiques standards suivantes : le Canada, les 10 provinces, les régions métropolitaines de recensement (RMR), les divisions de recensement (DR) et les subdivisions de recensement (SDR).

Région métropolitaine de recensement (RMR) / Agglomération de recensement (AR) : Une RMR s'entend d'un noyau urbain de population composé d'au moins 100 000 personnes selon le dernier recensement, incluant les régions rurales et urbaines adjacentes qui ont

un niveau élevé d'intégration sociale et économique avec ce centre urbain. Une agglomération de recensement s'entend, de même, d'un noyau urbain de population composé d'au moins 10 000 personnes selon le dernier recensement. Dans le cadre du Projet sur la pauvreté urbaine, on a compilé des données sur 29 RMR/AR dans des Profils communautaires, accessibles à l'adresse www.ccsd.ca.

Division de recensement (DR) : Une DR s'entend d'une région définie en vertu d'une loi provinciale. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires se situant entre la municipalité et la province. Les municipalités régionales, les districts régionaux et les comtés sont normalement considérés comme des divisions de recensement. Dans le contexte du Projet sur la pauvreté urbaine, on a compilé des profils communautaires sur 22 DR, accessibles à l'adresse www.ccsd.ca. Chacune des DR incluse dans l'échantillon chevauche une RMR et contient une grande ville ayant une population d'au moins 100 000 habitants.

Subdivision de recensement (SDR) : Une subdivision de recensement est une municipalité (ville, village ou canton, p. ex.) constituée en société et établie aux termes des lois provinciales. Comme les villes sont établies en vertu de la législation provinciale, elles ne sont pas toujours définies de la même façon. En outre, les limites et les noms des SDR peuvent changer d'un recensement à l'autre, à la suite de l'annexion de municipalités, de leur dissolution ou de leur constitution en société. Au moment du Recensement du 2001, par exemple, on comptait 5 600 SDR au Canada, soit 384 de moins que lors du Recensement de 1996.

Dans le contexte du Projet sur la pauvreté urbaine, on a sélectionné aux fins d'analyse des SDR correspondant à des municipalités définies par les autorités provinciales, comptant une population supérieure à 100 000 habitants et situées à l'intérieur d'une RMR. Par exemple, la Ville de Vancouver est une SDR située dans la RMR de Vancouver. Cependant, pour les régions où ne se trouve aucune SDR avec une population supérieure à 100 000 habitants, on a inclus un profil communautaire concernant la plus importante SDR. Des profils sont également fournis concernant les SDR qui occupent une place centrale dans l'histoire de la RMR où elles se trouvent. On peut accéder aux Profils communautaires des 49 SDR choisies aux fins du projet à l'adresse www.ccsd.ca.